

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU LUNDI 28 AVRIL 2008 à 19 heures 30**

**Mairie  
d'ESCAUDŒUVRES**

**59161 - BP N° 13**

*Tél. 03.27.72.70.70*

*Fax 03.27.72.70.92*

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du lundi 21 avril 2008, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – CANDELIER Anne.Sophie – DOMISE.PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie.Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – BARATA.RODRIGUËS Wendy – VANDEVILLE Jean-Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle -.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MM. PLATEAU André – DUPAS Line -.

Absent excusé : M.CACHEUX Guy

*Madame MORY-LOUIS Nicole a été élue Secrétaire.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du laps de temps très court qui s'est écoulé entre la réunion du Conseil Municipal du 17 avril et celle de ce jour, il n'a matériellement pas été possible d'adresser à l'ensemble des membres du conseil municipal le compte rendu de la dernière réunion. Ce compte rendu est actuellement à la frappe et sera envoyé très prochainement.

1 – Vote du budget primitif 2008

A - Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard, adjoint aux finances.

Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard propose, avant de passer à l'examen du budget primitif 2008 proprement dit, de procéder à l'examen et au vote du taux des trois taxes directes locales.

Nous avons travaillé, dès le mois de décembre, sur ce budget et il n'était pas facile, après les énormes travaux de 2007, de se décider à continuer une politique de baisse des taux. Néanmoins, après discussion de la commission des finances et malgré des prévisions d'investissement importantes, nous avons décidé de proposer une nouvelle baisse du produit fiscal attendu, dans l'objectif de revenir à un taux d'imposition acceptable et au niveau de la moyenne départementale (en 2007 : T.H 25,97% - F.B. 24,52 % et F.N.B. 50,08 %)

Les taux d'imposition en 2007 étaient de :	- Taxe d'Habitation	25,01 %
	- Taxe Foncière bâti	18,80 %
	- Taxe Foncière non bâti	66,57 %
Pour 2008 ils passeront à :	- Taxe d'Habitation	24,76 %
	- Taxe Foncière bâti	18,61 %
	- Taxe Foncière non bâti	65,90 %

Ce qui représente une baisse moyenne réelle de l'ordre de 1% et ramène le produit fiscal 2008 qui sera perçu par la commune à 1.080.470,00 € au lieu de 1.091.083,00 €. Soit une diminution de recette fiscale de 10.914,00 €.

#### Produit fiscal attendu

	Base d'imposition prévisionnelle 2008	Taux voté en 2008	Produit
Taxe d'habitation	1 951 000 €	24,76 %	483 068 €
Foncier bâti	3 043 000 €	18,61 %	566 302 €
Foncier non bâti	47 100 €	64,90 %	31 039 €
		TOTAL	1 080 470 €

Monsieur le Maire rappelle les taux proposés au vote du Conseil Municipal, ces taux sont en diminution de nouveau cette année.

- Taxe d'Habitation : 24,76 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 18,61 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 64,90 %

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux 2008 d'imposition des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les taux 2008 d'imposition des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation : 24,76 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 18,61 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 64,90 %

#### B - Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Maire indique que « nous allons procéder à présent à l'examen et au vote du Budget Primitif 2008, je laisse de nouveau la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances »

Monsieur DOMISE-PAGNEN rappelle que la nouvelle baisse des taux d'imposition cette année aura pour conséquence une diminution des recettes fiscales de la commune de 5,25 % sur les deux exercices budgétaires 2007 et 2008 : 4,25 % en 2007 et 1% en 2008.

#### Résultats 2007

En ce qui concerne la section d'investissement :

- le montant des dépenses réalisées en 2007 s'élève à la somme de 1 483 370,30 €
- le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de 815 833,43 €

Ce qui représente un déficit d'exercice de 667 536,87 €

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- le montant des dépenses réalisées s'élève à la somme de 5 641 780,40 €
- le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de 5 326 094,44 €

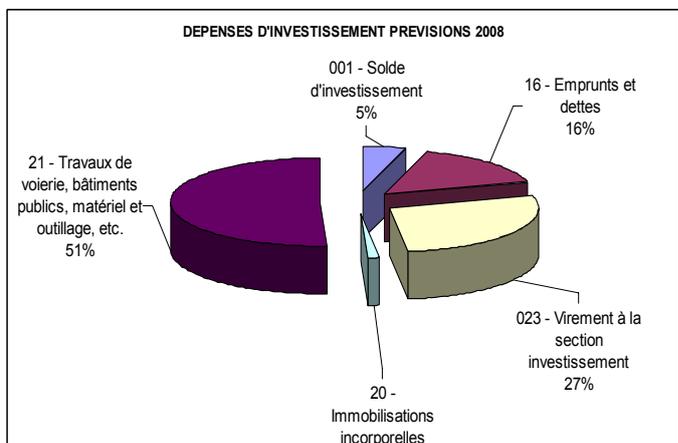
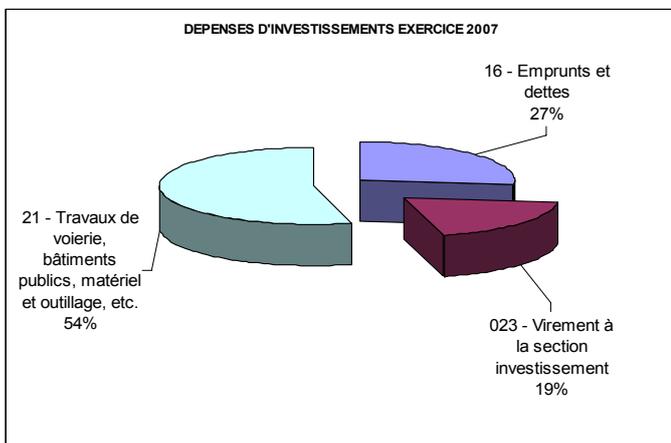
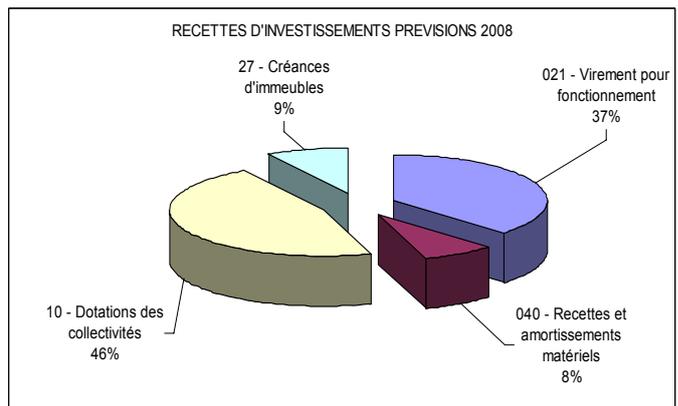
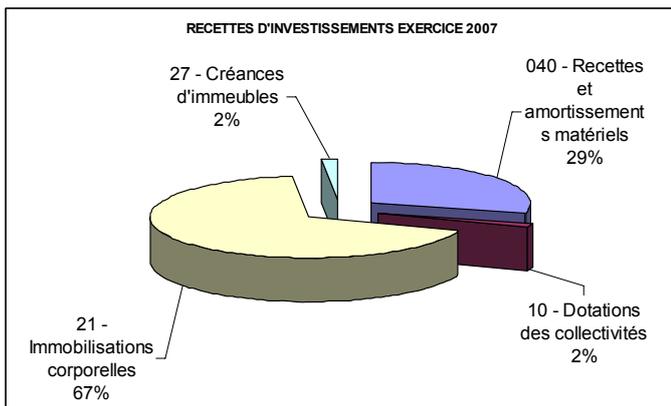
Soit un déficit à la clôture de l'exercice de 315 685,96 €

Pour ce résultat 2007, il convient d'ajouter l'excédent 2006 ce qui permet d'avoir un solde positif à la clôture de l'exercice 2006 de 1 320 383,77 €.

En 2008 le Budget prévisionnel des investissements s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 332 077,00 € et pour le fonctionnement à 5 620 952,00 €.

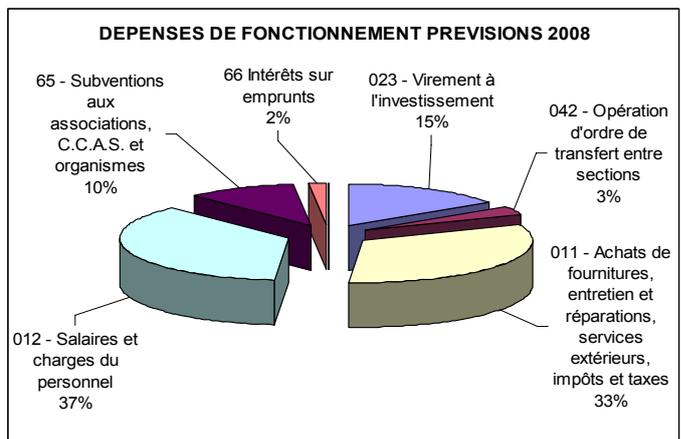
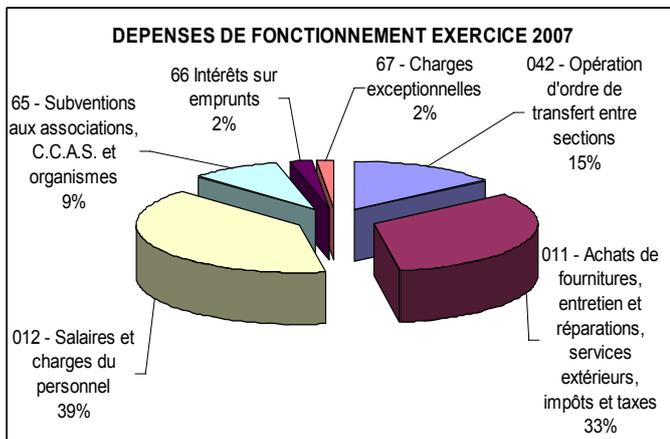
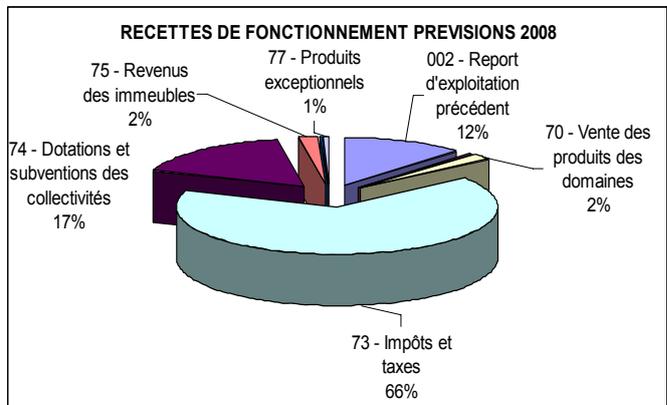
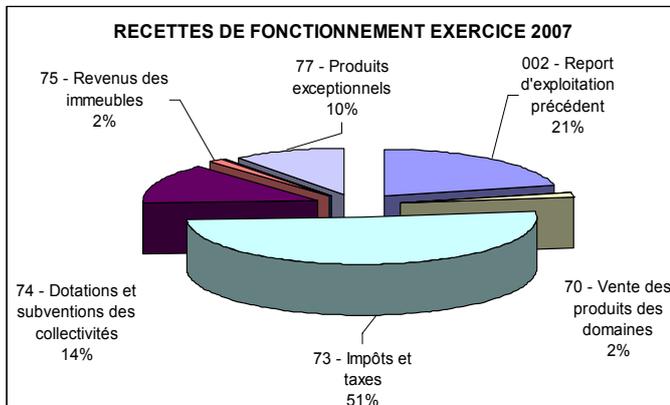
### INVESTISSEMENT

COMPTES	RECETTES 2007	BUDGET 2008	COMPTES	DEPENSES 2007	BUDGET 2008
021 - Virement pour fonctionnement		866 805,09 €	001 - Solde d'investissement		107 159,95 €
			16 - Emprunts et dettes	399 822,34 €	369 887,00 €
040 - Recettes et amortissements matériels	235 680,23 €	180 166,91 €	023 - Virement à la section investissement	281 622,77 €	640 477,00 €
10 - Dotations des collectivités	14 092,00 €	1 083 460,00 €	20 - Immobilisations incorporelles	3 879,61 €	26 119,00 €
21 - Immobilisations corporelles	551 882,35 €		21 - 23 Travaux de voirie, bâtiments publics, matériel et outillage, etc.	798 045,58 €	1 188 434,05 €
27 - Créances d'immeubles	14 640,85 €	201 645,00 €			
Résultat 2007	667 074,87 €				
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 483 370,30 €</b>	<b>2 332 077,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 483 370,30 €</b>	<b>2 332 077,00 €</b>



### FONCTIONNEMENT

COMPTES	RECETTES 2007	BUDGET 2008	COMPTES	DEPENSES 2007	BUDGET 2008
002 - Report d'exploitation précédent	1 421 129,00 €	690 339,77 €	023 - Virement à l'investissement		866 805,09 €
013 - Dotation des collectivités aux contrats aidés	19 143,78 €	20 000,00 €	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	787 562,58 €	180 166,91 €
70 - Vente des produits des domaines	106 704,03 €	118 000,00 €	011 - Achats de fournitures, entretien et réparations, services extérieurs, impôts et taxes	1 757 593,73 €	842 900,00 €
73 - Impôts et taxes	3 434 453,12 €	3 699 383,00 €	012 - Salaires et charges du personnel	2 130 775,68 €	2 047 300,00 €
74 - Dotations et subventions des collectivités	932 490,77 €	931 229,23 €	65 - Subventions aux associations, C.C.A.S. et organismes	484 575,92 €	584 000,00 €
75 - Revenus des immeubles	105 291,96 €	112 000,00 €	66 Intérêts sur emprunts	118 068,65 €	91 980,00 €
76 - Produits financiers	11 850,77 €	21 000,00 €	67 - Charges exceptionnelles	89 729,36 €	7 800,00 €
77 - Produits exceptionnels	693 285,94 €	29 000,00 €	Résultat 2007	1 355 980,02 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 724 349,37 €</b>	<b>5 620 952,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 724 34,37 €</b>	<b>5 620 952,00 €</b>



En ce qui concerne la section d'investissement nous avons :

### Compte 16 : Emprunts et dettes

Comme nous l'avons relaté lors du débat d'orientation, l'annuité de la dette va baisser de 10% au vu de la fin de plusieurs emprunts. En 2008, elle va se stabiliser à une moyenne de 125 € par habitant.

### Compte 20 : Immobilisations incorporelles

Vous pouvez remarquer une augmentation des immobilisations incorporelles due à l'achat de logiciels, pour 15 000 € environ, nécessaires pour faciliter la gestion de l'Etat-civil, du cadastre et des cimetières.

### Comptes 21 et 23 : Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Pour les immobilisations corporelles, et les immobilisations en cours nous reconduisons la liste proposée lors du débat d'orientation, pour l'année 2008 :

INVESTISSEMENTS	2008
Véhicules utilitaires et machines	150 000,00
Laveuses de rue	100 000,00
Rue du Marais	10 000,00
Concierge polyvalente	20 000,00
Logement école Jean Lebas volets fenêtres	15 000,00
Jacques Brel volets fenêtres	25 000,00
Ecole Paul Langevin	35 000,00
Couverture et matériel cantine Jean Lebas	140 000,00
Réhabilitation maison rue des Fossés	5 000,00
Hangar garage insertion	50 000,00
Mise aux normes sécurité médiathèque	20 000,00
Enrobés trottoir rue de l'Épinette	20 000,00
Réfection carrefour rue de l'Épinette rue de Naves	60 000,00
Parvis stade Marceau Dhordain	20 000,00
Réfection voirie trottoirs rue des Prés	50 000,00
Réfection du port et petite rue des Prés	60 000,00
Remise en état chemin de Cagnoncles Conquistadores	35 000,00
Presbytère	150 000,00
Réfection impasse Louise Michel	30 000,00
Réfection de la toiture logement concierge polyvalente	100 000,00
Berges de l'étang de pêche et passerelle	30 000,00
194, rue Jean Jaurès réhabilitation	50 000,00
Aménagement parking paysager de la mairie	50 000,00
Mise aux normes de la salle polyvalente + plancher	450 000,00
Terrain multisports	10 000,00
Salle des fêtes	10 000,00
Eclairage public	10 000,00
Sol salle Léo Lagrange	40 000,00
Agrandissement terrain de foot	20 000,00
Épicerie sociale et services techniques	50 000,00
Cuisine centrale et restaurant communal	5 000,00
Square François Courbet	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 000,00</b>

Ce montant est supérieur au budget prévu mais pourra bien évidemment être aménagé et modifié en fonction des dates d'obtention des subventions. Des travaux non prévus pourront, bien évidemment, en fonction des circonstances venir compléter cette liste qui n'est pas exhaustive. Aucun de ces investissements ne sera mis en chantier tant que les aides et subventions possibles ne seront pas obtenues.

Telles sont les grandes lignes et les grandes orientations du budget primitif 2008 pour la section d'investissement.

### **La section de fonctionnement**

Monsieur DOMISE-PAGNEN indique que le budget prévisionnel 2008 est sensiblement le même que le budget 2007. Le poste frais de personnel a diminué légèrement.

L'A.N.P.E. nous a annoncé que nous n'avons désormais plus droit qu'à 8 contrats aidés au lieu d'une trentaine. Cela nous impose de diminuer les effectifs à savoir : les contrats occasionnels, mais nous prendrons le soin de garder un certain nombre de gens en contrat occasionnel pour faire face aux travaux que nous devons réaliser

Certains travaux d'entretien ou des travaux de grosses réparations seront imputés à la section d'investissement pour nous permettre de récupérer la T.V.A. L'an dernier nous avons dû régler un certain nombre de travaux en section de fonctionnement.

Si vous avez des questions à poser ?

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal demande la parole : « une question sur ce que vous avez dit tout à l'heure : vous avez parlé d'une baisse de pression fiscale sur 2 ans de 5,25%. Vous vous appuyez sur quoi ?

Monsieur DOMISE-PAGNEN lui répond que c'est la baisse votée l'an dernier de 4,25% et la baisse de 1% cette année.

Monsieur VANDEVILLE : « lorsque je lis votre document que vous avez donné il y a deux jours, en 2007 et pour la première fois, le conseil municipal a décidé de diminuer la pression fiscale en réduisant de 1% et en 2008 encore 1% comment vous passez de 1% à 5,25 % ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « c'est 1% des taux et cela représente 4,25 % de baisse sur la totalité du produit fiscal. »

Monsieur VANDEVILLE : « et cette année c'est zéro ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « cette année on a 1% de baisse sur la totalité du produit fiscal qui correspond à une baisse de 1% des taux. »

Monsieur VANDEVILLE : « les chiffres officiels c'est 1% en 2007 plus 1% en 2008. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN lui répond par l'affirmative : « si l'on résonne en baisse des taux c'est 1% et 4,25% si l'on résonne en baisse des produits, l'an dernier la baisse de 1% des taux représentait une diminution du produit fiscal de 45.000 € environ soit une diminution de 4,25 % du produit fiscal. Cette année la baisse de 1% des taux entraîne une diminution du produit fiscal de 10.000 € environ soit 1%. Les taux ont baissé de 1% à chaque fois. Les 4,25% c'est le produit des 3 taxes qui a diminué de 4,25 % l'an dernier et qui diminue de 1% cette année. Les taux ont baissé à chaque fois de 1%. Faites le calcul et vous allez voir, ce sont 2 choses différentes. Les taux d'imposition c'est ce qui intéresse les contribuables, on a baissé de 1% en 2007 ce qui a entraîné une diminution de la recette fiscale pour la commune de 4,25 %. Cette année, les taux diminuent également de 1% ce qui entraîne une diminution du produit fiscal (le coefficient est de 0,99% donc 1 %) et ça entraîne une diminution de produit des recettes fiscales de 1,01 %. »

Monsieur VANDEVILLE : « on passe pour la Taxe d'Habitation de 25,01 % à 24,76 %, je viens de noter ce que vous avez dit, cela fait 0,25%. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « il faut prendre les trois taxes, on part d'une base qu'on multiplie par le pourcentage que l'on veut diminuer et après on répartit la somme gagnée sur les trois taxes en fonction des pourcentages attribués donc automatiquement les sommes on va se retrouver avec 0,25 % pour une taxe, 0,40 pour une autre et 0,50 pour la troisième donc cela fera au total 1%. »

Monsieur VANDEVILLE : « je comprends cela mais je ne suis pas d'accord. Il y a un amalgame entre ce qui a été présenté d'un côté et ce qui est représenté de l'autre. L'an dernier c'était 25,01 % cette année 24,76 % ce qui fait 0,25 % si je ne me suis pas trompé. C'est vrai qu'en proportion cela fait même chose. Mais vous ne pouvez pas présenter d'un côté sur un chiffre et l'année suivante sur l'autre. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « on se base sur la base réelle. Le pourcentage c'est la base réelle de la masse imposable, le pourcentage réel c'est par rapport à la somme qu'on va perdre. Donc l'an dernier on a perdu 45.000€ par rapport à la masse et cette année on ne perd que 10.000 €. Vous comprendrez mieux en examinant l'état 1259 des services fiscaux où tout est parfaitement expliqué. Il est à votre disposition. Monsieur le Maire précise que l'on aurait pu baisser un peu plus la pression fiscale, mais on ne connaît pas encore ce que va coûter la réfection de la

salle polyvalente. Lorsque l'architecte aura chiffré de manière précise le montant des travaux de réfection, à ce moment là, on pourra ajuster parfaitement la baisse des impôts mais pour l'instant c'est comme cela. Je reviens sur la salle polyvalente mais les travaux n'ont pas encore été chiffrés contrairement aux autres travaux. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal indique qu'il a une question simplement sur les virements à la section d'investissement et virements à la section de fonctionnement « opérations d'ordre de transfert entre sections ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN lui répond que oui « c'est un jeu d'écritures ce sont les restes à réaliser en fait. »

Monsieur DE SOUSA : « c'est les réserves de l'héritage, c'est cela ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : le solde d'investissement c'est les restes à réaliser qui n'ont pas été réalisés dans l'exercice précédent et le virement pour fonctionnement c'est le virement de la section de fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement 2008.

Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint au maire, prend la parole pour indiquer que cette présentation du budget communal est spécifique à la comptabilité territoriale. Dans le privé c'est totalement différent. « Moi dans ce que je gère je n'ai pas le droit de faire cela. Mais en comptabilité des communes on peut effectivement virer des crédits du fonctionnement à l'investissement. »

Monsieur VANDEVILLE : « je peux poser encore une question, j'essaie de comprendre : compte 74 dotations, subventions, participations ; on en a parlé l'autre fois et vous m'aviez bien dit que vous n'aviez pas encore les éléments cela n'a pas changé ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « nous n'avons toujours pas tous les éléments, on s'est donc basé sur les dotations 2007. »

Monsieur VANDEVILLE : « parce que moi je vois quand même, je me base sur les documents communiqués l'autre jour, la dotation globale, le fonctionnement des communes notifié par l'État est de 342.585€ en 2008 or ça vous l'avez ce chiffre là ! »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « c'est une partie des dotations versée par l'État par exemple la dotation de solidarité rurale on ne l'avait pas lorsque nous avons préparé le budget. Nous n'avons été destinataires de la notification, par les services de l'État, de cette dotation qu'avant hier. »

Monsieur VANDEVILLE : « cette dotation est incluse dans le compte 74 que l'on a. On revient au 74121 vous avez dit 30.000€ vous dites que le chiffre n'est pas connu pourtant il l'est, il est de 29.620€ pourquoi ne l'avez vous pas mis ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « je vous rappelle que nous avons eu la notification officielle avant hier et à ce jour nous n'avons pas encore eu en notre possession tous les éléments budgétaires nécessaires à la préparation du budget. Il faut bien voter le budget primitif. »

Monsieur VANDEVILLE : « oui, c'est vrai, ce n'est que le budget primitif. Je peux poser une autre question ? Le matériel roulant : alors à propos du matériel roulant vous avez dit la semaine dernière que vous aviez racheté des camions à faible kilométrage pour compenser ceux qui trop vieux et trop coûteux devaient être réformés ; pourtant il y a eu des véhicules neufs qui ont été achetés. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « on en achète tous les ans des véhicules. »

Monsieur VANDEVILLE : « vous avez dit que c'était des camions à faible kilométrage. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN précise que : « nous avons encore à ce jour cinq véhicules qui ont plus de vingt ans. Nous avons effectivement acquis deux camions neufs l'an dernier faute de trouver des véhicules d'occasion en très bon état, pour le reste il s'agit de véhicules d'occasion. »

Monsieur le Maire intervient : « vous pouvez venir me voir et vous aurez toutes les informations et justificatifs concernant l'achat des matériels roulants depuis 2007, comme je faisais au temps de l'ancien Maire lorsqu'il me recevait. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « il faut rappeler que nous traitons environ 6000 factures par an, je ne peux pas me souvenir de toutes les factures et de tout ce qui a été acheté d'occasion ou neuf. »

Monsieur VANDEVILLE : « Je suis d'accord avec vous je le sais mais à la dernière réunion je veux dire simplement qu'il ne faut pas dire à une réunion 'on n'achète que des camions à bas kilométrages'. Il faut savoir aussi qu'il y a des camions neufs qui ont été achetés, je ne vous reproche pas les achats, ni rien, c'est le fait de dire autre chose et on s'aperçoit que ce n'est pas la réalité. Je profite d'ailleurs pour dire que les camions qui sont prêtés aux associations soient mieux vérifiés au niveau de l'entretien. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « c'est possible mais nous aimerions que les associations prennent un peu plus de soins des véhicules qui leur sont prêtés et qu'ils les rendent bien propres ce qui n'est pas souvent le cas. »

Monsieur VANDEVILLE : « je suis bien d'accord avec vous. On a eu récemment un camion très bien pour les enfants et il y avait un siège qui ne tenait pas ça peut générer des problèmes. Je le signale ce n'est pas la première fois, là il s'agit d'un problème technique. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « je comprends bien ce problème je pense d'ailleurs que nous devrions passer une convention avec chaque association pour la mise à disposition des véhicules de la ville avec établissement d'un 'état des lieux' à la remise et à la restitution du véhicule. »

Monsieur VANDEVILLE : « je suis tout à fait d'accord ! »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « je rappelle quand même que les associations doivent souscrire un contrat d'assurance en plus de l'assurance de la mairie. »

Monsieur VANDEVILLE : « une assurance 'responsabilité civile' »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « oui, au minimum. »

Monsieur VANDEVILLE : « normalement nos licences fédérales prévoient cela. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « oui, je sais, mais ce n'est pas toujours le cas ! »

Monsieur le Maire revient sur la notification de la dotation D.S.R. en précisant qu'elle est arrivée en mairie le 21 avril 2008 document à l'appui, ce qui veut dire que la réglementation relative au vote des budgets nous accordait un report supplémentaire jusqu'au 8 mai 2008 pour voter le budget.

Monsieur VANDEVILLE souligne que ce chiffre était sur Internet depuis le 14 mars 2008.

Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas dire c'est faux ou c'est vrai. « il faut venir en mairie et là vous savez si c'est vrai ou c'est faux. Mais là c'est vrai. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « j'ai vu 20.000€ pour l'achat de livres, disques, cassettes. Ça revient si cher que ça ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN rappelle qu'il ne faut pas oublier que « lorsque nous avons créé une section location de D.V.D. à la médiathèque nous avons dû et nous devons acheter les D.V.D à mettre à la disposition du public. Un D.V.D. dans le commerce revient en moyenne à une vingtaine d'euros, pour la médiathèque il coûte de 2 à 3 fois plus cher car nous devons payer les droits de diffusion à la SACEM et la commune doit s'acquitter de toutes les taxes d'État. »

Monsieur le Maire précise qu'un D.V.D. de film récent acheté 80 € va être loué une centaine de fois c'est ce qui explique le coût élevé à l'achat de ces supports.

Monsieur DOMISE-PAGNEN : précise « quand vous organisez une manifestation quelle qu'elle soit, dès que vous diffusez de la musique que cette manifestation soit payante ou gratuite, vous avez une estimation par rapport au nombre de personnes et vous payez au minimum entre 4,5 et 7% d'une valeur forfaitaire à la SACEM »

Monsieur le Maire explique que « pour une petite exposition de peinture pour la sclérose en plaque, on a été obligé de payer 150€ de SACEM alors que c'était gratuit, c'est comme cela et pourtant ce n'est pas de la musique ce sont des tableaux d'artistes amateurs qui donnent souvent les tableaux pour presque rien. Il faut dire aussi à propos de la SACEM que nous sommes entrain de payer toutes les redevances SACEM qui n'avaient pas été déclarées et payées depuis 2004, de toutes les manifestations. Toutes les preuves sont en mairie. Et je vous jure que ça fait un sacré 'paquet' à payer alors que ce n'est pas à nous à payer sur notre budget. La SACEM a tout retrouvé et est venue voir Monsieur PLATEAU. On a à peu près entre 20 et 30 manifestations qui n'avaient pas été payées. Ce n'est pas grand chose mais à chaque fois c'est 150 à 200 € cela fait encore 6000€. »

Monsieur VANDEVILLE demande : « en 'fêtes et cérémonies' ça passe de 67.000€ à 150.000€. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN indique qu'il aurait souhaité que Monsieur André PLATEAU, adjoint aux fêtes et à la culture, soit présent pour apporter toutes les explications. « Il faut savoir que nous avons décidé d'avoir des vraies fêtes, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le budget 'fêtes et cérémonies'. Il y aura de nouvelles manifestations à l'occasion de la fête communale et une amélioration sensible du cortège de par la qualité des prestations et des participants. Le feu d'artifice qui aura lieu à l'étang sera lui aussi repensé et d'une qualité supérieure à ce qui se faisait. J'oublie beaucoup d'autres manifestations qui ont été prévues tout au long de cette année. Mais je peux vous dire que les crédits que nous avons inscrits au budget sont consécutifs aux chiffres qui nous ont été communiqués par la commission culture et fêtes. »

Monsieur le Maire rappelle qu'une ville qui se veut dynamique et assurer son développement tant sur le plan économique que de l'habitat se doit d'avoir une politique culturelle digne de ce nom.

Monsieur DE SOUSA pose la question : « au niveau des frais de télécommunications il y a une baisse sensible pouvez-vous nous donner des explications ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN explique qu'en matière de télécommunication tout a été revu entraînant des économies très substantielles. « Lorsque nous sommes arrivés en novembre 2006, nous nous sommes aperçus que l'on payait environ 10.000€ d'abonnement pour des lignes téléphoniques inutilisées, on les a donc fait supprimer. Il s'agissait de lignes analogiques qui permettaient par exemple aux écoles d'être reliées directement avec la mairie ce qui est aujourd'hui complètement obsolète. Au niveau de la mairie nous avons fait réaliser un « audit » et on s'est aperçu que beaucoup de lignes n'étaient plus utilisées, beaucoup de lignes à l'origine qui desservaient les logements des concierges n'avaient pas été supprimées et bénéficiaient aux nouveaux locataires. Tout ceci a permis de réaliser une économie conséquente on est passé de 25.000 à 12.000€. Pour la téléphonie mobile nous avons revu complètement le système : nous sommes passés d'une flotte de 10 téléphones portables à 20 pour le même coût mais avec deux fois plus de temps en communications. En ce qui concerne les accès Internet nous avons également tout revu, nous avons à présent des connexions Internet Haut Débit moyennant des abonnements mensuels inférieurs à 30€. En matière de communication on diminue les coûts du prix de moitié. Nous allons adopter ces mêmes façons de procéder en ce qui concerne les économies à réaliser sur l'énergie. Il faut faire des économies ! »

Monsieur le Maire revient sur le poste « énergie » : « simplement pour l'énergie, excusez-moi de revenir sur la salle polyvalente, mais je dois vous dire que pour l'électricité, pour 4 mois d'hiver, tenez-vous bien, 25.000€ de dépenses ! Bien évidemment on va revoir le fonctionnement de ce chauffage et envisager de le changer. On ne peut pas continuer comme cela surtout qu'il ne fait pas très chaud. C'est vrai, qu'il y a actuellement et on a laissé une possibilité au lycée de CAMBRAI de venir, l'autorisation a été donnée par Monsieur DOISE et bien sûr nous avons continué parce que leur salle était en réfection. C'est quand même abominable de mettre entre 4000€ et 6000€ de chauffage par mois l'hiver dans cette salle. Et on va essayer de savoir si ce mode de chauffage est conforme à cette salle lorsqu'elle sera mise aux normes de sécurité. »

Monsieur DE SOUSA indique qu'il serait peut être judicieux de se tourner vers les énergies renouvelables.

Monsieur le Maire : « justement sur l'énergie renouvelable, on va s'adresser à quelqu'un d'ESCAUDŒUVRES, un artisan qui s'est spécialisé, ainsi qu'à des entreprises qui seront chargées de trouver dans le cadre des énergies renouvelables, une solution alternative pour cette salle. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « j'ai bondi de ma chaise, quand j'ai vu arriver la facture du gaz marquée dessus P.A.I.O. Pour celui qui connaît, c'est le petit bâtiment qui est à côté de la salle polyvalente entre la nouvelle cantine et la salle polyvalente. Il y avait 5000€ de gaz pour ce petit bâtiment là. Inutile de vous dire que j'ai protesté auprès du Maire nous avons su après que le compteur de la polyvalente était dans le local P.A.I.O. »

Monsieur DE SOUSA : « une autre question sur les autres indemnités, c'est juste pour clarifier, sur le 012 charges de personnel et frais assimilés, sur les autres indemnités on passe de 23.000€ à 120.000€ poste 64118. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « les autres indemnités, ce sont les heures supplémentaires que l'on paye aux employés. Dans le temps, les heures supplémentaires n'étaient pas tellement bien venues au niveau territorial, maintenant il y a le slogan 'travaillez plus, pour gagner plus' donc on a mis un peu d'argent au cas où. On a quand même une centaine d'employés, ce n'est pas énorme 30.000€. »

Monsieur le Maire cite en exemple « récemment au repas de la F.N.A.C.A., il y avait un électricien présent dans la salle pour le cas où il y aurait un problème il intervient tout de suite, c'est pour le bien des associations, on trouve que c'est bien de continuer comme ça et de toute façon c'est obligatoire. »

Monsieur DE SOUSA : « il faut aussi se reposer avec les heures qu'ils font le week-end ils peuvent bien récupérer la semaine, j'essaie simplement de comprendre. »

Monsieur ÉGO : « c'est vrai, il pourrait rester chez lui mais d'autre part, il ne gagnerait pas un petit peu d'argent et ce serait dommage pour lui. »

Monsieur DOMISE rappelle « l'an dernier on avait inscrit au budget 93.000€ on n'a fait qu'augmenter de 10 à 11 %. Si vous regardez la colonne à côté vous allez voir qu'il y avait quand même un chiffre important. »

Monsieur le Maire rappelle « le personnel communal ne se plaint pas de ces heures supplémentaires. Nous sommes une ville avec beaucoup de manifestations et nous avons au moins la sécurité derrière. »

Monsieur DE SOUSA demande : « je vois une ligne 'frais de représentation du Maire', les autres années cela n'existait pas. »

Monsieur le Maire demande à quel article ;

Monsieur DE SOUSA lui indique article 6536.

Monsieur le Maire explique : « Le Maire n'a pris aucun frais de représentation il a ses indemnités et en a largement assez, cela me choque et il n'y a pas lieu d'inscrire ces 1.000€. »

Monsieur DE SOUSA : « nous venons de faire une économie de 1.000€ »

Monsieur le Maire : « tout à fait »

Monsieur LEFEBVRE demande la parole pour faire une petite remarque : « Je suis allé la semaine dernière à COQUELLES près de CALAIS pour assister à une réunion de commission d'attribution de logements à la S.A d'Habitat 62/59. Je me suis amusé à calculer le coût du déplacement par rapport au barème des impôts. Je n'ai pas un gros véhicule puisqu'il ne fait que 5CV et ce déplacement m'a coûté 174€. Bien entendu je ne demanderai pas le remboursement de ces frais de déplacement car j'ai mon indemnité d'adjoint. Je tenais à le signaler. »

Monsieur DE SOUSA demande s'il n'y a pas à la Mairie une voiture qui pourrait être utilisée pour les déplacements !

Monsieur le Maire indique qu'effectivement il y a des véhicules ici à la Mairie. « C'est vrai qu'il pourrait y avoir une voiture pour le Maire et les Adjointes. Pour l'instant nous n'en voyons pas l'utilité. Il est vrai que lorsque l'on assiste à toutes les réunions on fait beaucoup de kilomètres. Il rappelle que tout le conseil municipal est invité à venir en Mairie par la commission des travaux le samedi 10 mai 2008 à 9 heures pour une visite de tous les chantiers en cours et des bâtiments communaux. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix contre « Une équipe pour gérer ») vote le budget primitif tel qu'il a été présenté.

## 2 – Organisation et fonctionnement des centres de loisirs de juillet et août 2008

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le succès que rencontrent chaque année les centres d'accueil et de loisirs auprès des enfants et des parents. La commission communale des sports-loisirs-jeunesse et le bureau municipal se sont réunis afin d'examiner les conditions de fonctionnement de ces centres. Cette année encore, tout a été mis en œuvre afin que les enfants de la commune passent un excellent séjour.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des modalités d'organisation et de fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs qui se dérouleront en juillet et août prochains.

En juillet, un centre « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un centre adolescents préadolescents (de 7 à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 7 juillet au vendredi 25 juillet 2008.

En août, un centre « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un centre adolescents préadolescents (de 7 à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 4 août au vendredi 22 août 2008.

Les vacances sportives seront organisées en juillet et août pour les enfants de 7 à 14 ans.

Le tarif du droit d'inscription pour les centres de juillet et août repas non compris est fixé comme suit :

Revenus annuels	ESCAUDŒUVRES Non-allocataires Pour 3 semaines	ESCAUDŒUVRES Bénéficiant des bons vacances Pour 3 semaines	EXTERIEURS Non-allocataires Pour 3 semaines	EXTERIEURS Bénéficiant des bons vacances Pour 3 semaines
Jusqu'à 11.999 €	32,25 €	4,50 €	58,50 €	30,75 €
De 12.000 à 16.999 €	37,50 €	9,75 €	79,50 €	51,75 €
Supérieur à 17.000 €	40,50 €	12,75 €	111,00 €	83,25 €

Le tarif des repas pourra être fixé comme suit :

- enfant de plus de 6 ans	2,60 €
- pour 2 enfants et plus (+ de 6 ans) de la même famille	2,45 €
- enfant de moins de 6 ans	2,34 €
- pour 2 enfants et plus (- de 6 ans) de la même famille	2,18 €
- frais de garderies – l'heure forfaitaire	1,00 €

L'encadrement pour chacun des centres sera assuré par 1 directeur ou 1 directrice diplômée et un directeur (ou directrice) adjoint.

La rémunération du personnel d'encadrement sera établie en fonction du barème suivant en tenant compte des rémunérations attribuées dans les autres communes et sur les conseils de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Les rémunérations sont nettes tout compris (frais de déplacement, heures supplémentaires... compris)

- Directeurs	2 096,38 € net mensuel
- Directeurs adjoints	1 677,10 € net mensuel
- animateurs BAFA spécialisé	1 110,00 € net mensuel
- animateurs BAFA	720,65 € net mensuel
- animateurs stagiaires	670,65 € net mensuel
- animateurs	620,65 € net mensuel

- Aides animateurs 289,26 € net mensuel

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions ?

Monsieur José DE SOUSA Conseiller Municipal demande s'il est possible de lui communiquer le nombre approximatif des enfants qui vont fréquenter ces centres par rapport à l'an dernier ?

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier nous avons accueilli entre 330 et 350 enfants pour l'ensemble des deux sessions cela représente un budget d'environ 150.000€ dont 15.000 € de recettes (inscriptions, frais de repas...) ce qui représente pour la commune une dépense de 135.000 € hors subventions du Conseil Général et de la C.A.F.

Madame Nicole MORY, adjointe aux sports, précise que chaque directeur dispose d'un budget par enfant de 60€ pour 3 semaines.

Monsieur le Maire rappelle que la commune va employer cette année 84 jeunes pour assurer l'encadrement de ces centres d'été dont une majorité habitent ESCAUDŒUVRES ;

Madame MORY précise que les aides animateurs doivent être âgés de plus de 17 ans car il faut qu'il y ait une différence d'âge conséquente avec les plus âgés des adolescents accueillis au centre qui ont moins de 16 ans.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande qu'elle est la proportion des scaldobrigiens dans le personnel d'encadrement.

Madame Nicole MORY indique que les aides animateurs et stagiaires sont tous d'ESCAUDŒUVRES. « Pour les animateurs BAFA, cette année nous en avons une quinzaine. Nous avons organisé en février une formation (stage de base) tous les jeunes qui ont effectué ce stage ont été recrutés. Ils ont passé la partie théorique en février, la partie pratique se déroulera en juillet et août. Leur perfectionnement se fera par contre à l'extérieur puisqu'il faut faire les nuits et nous n'avons pas d'hébergement de nuit. Certains jeunes ont demandé à encadrer durant les deux mois, dans la mesure du possible, nous avons répondu favorablement à leur demande. »

Monsieur le Maire précise que les jeunes gens de l'extérieur sont essentiellement recrutés en fonction de leurs compétences ; les directeurs par exemple.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur les modalités d'organisation et de fonctionnement telles que présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les modalités d'organisation et de fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs du mois de juillet et août telles que présentées,
- adopte les tarifs d'inscription pour les centres de juillet et août tels que présentés,
- adopte les tarifs de cantine tels que présentés,
- adopte le tarif applicable aux garderies,
- dit que les crédits nécessaires au fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs sont prévus au budget primitif de l'exercice 2008.

### 3 - Zone d'activités du « LAPIN NOIR » - modification du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI souhaite destiner la zone du lapin noir à la création de centres d'activités économiques ou de services à usage industriel, commercial, de bureau et artisanal.

Cette zone est classée actuellement en zone 1NAF. Elle peut être aménagée dès maintenant pour les activités que souhaite implanter la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI.

Monsieur le Maire indique que l'A.F.P.I. souhaite créer un centre de formation en entrée de zone. Or l'A.F.P.I. est soumise à un certain nombre de contraintes financières (délai d'obtention de subventions) qui l'oblige à déposer dès maintenant un permis de construire afin de réaliser rapidement son bâtiment.

L'article 1NAF dans sa rédaction actuelle impose que le projet soit réalisé dans le cadre d'un programme d'ensemble et n'autorise pas clairement l'implantation de bâtiments destinés à l'accueil d'organismes de formation. Il convient donc de modifier le règlement de cette zone comme suit :

Article 1NAI : occupations et utilisations du sol admis :

Dans le secteur 1NAF

- Les bâtiments agricoles démontables,
- Les constructions et installations à usage industriel, commercial, de bureau, artisanal ou à caractère d'enseignement et de formation n'obérant pas la mise en œuvre d'un programme d'ensemble sur le secteur.

- Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.

Monsieur le Maire, donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme : « Vous connaissez tous l'A.F.P.I., cet organisme de formation déjà installé à ESCAUDŒUVRES, rue Jean JAURÈS souhaite s'implanter sur la zone d'activités ' LE LAPIN NOIR '. Pour pouvoir bénéficier de subventions de l'Europe, l'A.F.P.I. a besoin de déposer très rapidement un permis de construire. La communauté d'agglomération de CAMBRAI et l'A.F.P.I. nous ont demandé de procéder à une modification du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) toujours en vigueur tant que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui sera certainement approuvé en fin d'année, n'est pas applicable. Cette zone du ' LAPIN NOIR ' est classée 1NAF elle prévoit la possibilité d'implanter des constructions à usage industriel, commercial, bureau, artisanal. Dans l'ancien P.O.S. ce n'était pas prévu d'avoir des organismes d'enseignement ou de formation, c'est pourquoi il nous est demandé de réaliser cette procédure qui est très administrative qui va durer environ 4 mois. Cela permettra à l'A.F.P.I. de déposer rapidement son permis de construire et de bénéficier ainsi des subventions auxquelles cet organisme peut prétendre. »

Monsieur le Maire ajoute : « Pour cela je remercie Monsieur le Sous-Préfet avec qui nous avons eu une réunion à la Sous-Préfecture avec la communauté d'agglomération de CAMBRAI. Monsieur le Sous-Préfet met tout en œuvre pour que des fonds européens soient délivrés à l'A.F.P.I. de façon qu'ils puissent construire à ESCAUDŒUVRES au ' LAPIN NOIR ' Il faut le remercier, je n'ai jamais vu un Sous-Préfet aussi dynamique et je le trouve particulièrement brillant. »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal prend la parole, il indique : « on pensait que c'était de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et non de la commune ! »

Monsieur LEFEBVRE précise que la C.A.C. a des compétences uniquement économiques et le montage du dossier relève de la C.A.C. Mais par contre au niveau du droit des sols cela concerne la commune via le P.O.S. et dans quelques mois ce sera le P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que pour cette zone d'activités du ' LAPIN NOIR ' « Nous sommes évidemment constamment en contact avec la C.A.C. car c'est elle qui va gérer cette zone d'activités. Mais la commune va aussi participer activement à l'implantation des entreprises. Il est évident que la C.A.C. n'a pas les moyens matériels et humains pour gérer seule ce projet. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE demande : « dans quel délai on peut voir s'implanter les premières entreprises ? »

Monsieur le Maire précise que : « pour l'A.F.P.I. ce sera deuxième semestre 2008 pour les autres implantations je pense que ce sera courant 2009. »

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur la modification du P.O.S. telle que présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'engager la procédure de modification du P.O.S. et plus particulièrement la modification du règlement de la zone 1NAF comme suit :
  - o Les bâtiments agricoles démontables,
  - o Les constructions et installations à usage industriel, commercial, de bureau, artisanal ou à caractère d'enseignement et de formation n'obérant pas la mise en œuvre d'un programme d'ensemble sur le secteur.
  - o Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.

#### 4 – Désignation de deux délégués communautaires appelés à siéger au comité syndical du syndicat mixte du S.C.O.T.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux statuts, le syndicat mixte du S.C.O.T. en Cambrésis, est administré par un comité syndical composé des représentants des groupements de communes compétents et des communes en application des dispositions des articles L5212-6 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre d'un groupement intercommunal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la désignation de Messieurs Guy LEFEBVRE adjoint à l'urbanisme et David JOURDAIN, Conseiller Municipal, tous deux conseillers communautaires, en qualité de délégués titulaire et suppléant pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du S.C.O.T. du Cambrésis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (5 abstentions « Une équipe pour gérer »)

- désigne Messieurs Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme et David JOURDAIN Conseiller Municipal, tous deux conseillers communautaires, en qualité de délégués titulaire et suppléant pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du S.C.O.T. du Cambrésis.

#### 5 – Personnel communal – Création de postes et modification au tableau indicatif des emplois communaux à temps complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, afin de permettre une évolution de carrière normale au personnel communal, de créer quatre postes d'adjoint administratif, un poste d'agent de maîtrise territorial et trois postes d'adjoint technique.

Monsieur le Maire précise que « ces postes sont destinés à des personnels déjà en poste et nous allons procéder en quelque sorte à des avancements de carrière du personnel communal ce qui ne s'était pas produit depuis bien longtemps. » Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions.

Monsieur José DE SOUSA Conseiller Municipal demande « qui va être nommé agent de maîtrise ? »

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un jeune agent du service technique qui a brillamment réussi le concours.

Monsieur DE SOUSA demande ensuite s'il y a des prévisions de départ.

Monsieur le Maire précise que « Madame Renée PRANGÈRE qui a en charge l'état civil a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2008 et Madame Yvette LAFLAMME du service financier qui a également fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2008. »

Monsieur DE SOUSA : « ce sont des départs à la retraite il y a des départs vers d'autres collectivités ? »

Monsieur le Maire précise que « dans les deux années à venir d'autres départs sont programmés, Madame Claudine SARPAUX du service financier, Monsieur Daniel CARPENTIER, puis Monsieur Jean-Pierre LONGATTE »

Monsieur DE SOUSA : « vous envisagez des créations de postes nouveaux à la mairie ? »

Monsieur le Maire : « nous avons déjà anticipé le départ de nos agents administratifs en recrutant des jeunes gens que nous avons formés, à titre d'exemple Madame Agnès LERICHE qui va remplacer Madame PRANGÈRE à l'état civil. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur les créations de postes et sur la modification du tableau indicatif des emplois communaux à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création de quatre postes d'adjoint administratif, d'un poste d'agent de maîtrise territorial et de trois postes d'adjoint technique et de modifier en conséquence le tableau indicatif des emplois communaux à temps complet.

#### 6 – Tarification des transports urbains

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la tarification des tickets de transports urbains selon le tableau ci-dessous et pour la création d'une régie municipale pour l'encaissement du prix de vente de ces tickets de transports.

### **TARIFS RÉDUITS ET GRATUITS DES TRANSPORTS URBAINS RETIRÉS OU VENDUS EN MAIRIE TARIF RÉSERVÉ AUX SCALDOBRIGIENS**

TYPES	BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	PRIX UNITAIRE
Tickets marrons	Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du C.C.A.S.	Présenter la carte A.N.P.E. en cours de validité	Gratuit limité à deux tickets par semaine soit un aller-retour
Tickets violets	Personnes de + de 60 ans sans moyen de déplacement	Présenter la carte nationale d'identité	Gratuit limité à deux tickets par semaine soit un aller-retour
Tickets violets	Personnes de + de 60 ans	Présenter la carte nationale d'identité	0,50 €
Tickets bleus	Étudiants	Présenter la carte étudiant de l'année en cours	0,50 €
Tickets rouges	Salariés	Présenter une attestation d'employeur	0,50 €

Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard, adjoint aux finances, précise que pour les personnes âgées de plus de 60 ans, c'était auparavant 1€ le ticket, cela passerait à 0,50€ sans limitation. Ils viennent chercher les tickets en Mairie.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Lorsque j'aurai 60 ans je pourrai voyager à moitié prix ! »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN : « en fait vous pouvez vous rendre compte que tous les habitants d'ESCAUDŒUVRES peuvent aller à CAMBRAI pour moitié prix de façon illimitée. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, intervient : « quand vous dites tous, c'est que vous en laissez quelques-uns de côté ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard : « non parce que l'on avait à l'origine la gratuité pour les personnes indigentes et les personnes de plus de 60 ans j'avais pensé qu'il était intéressant d'accorder le demi-tarif à toutes les autres catégories de personnes. »

Madame Isabelle LEROY, Conseillère Municipale demande à Monsieur le Maire s'il pense que ce soit normal qu'un salarié paye 0,50 € soit le même prix qu'un étudiant. Ces gens sont différents et n'ont pas les mêmes revenus.

Monsieur le Maire : « je sais bien mais que proposez-vous ? Je suis absolument d'accord avec vous dans ce cas là pour les salariés : ce serait plein tarif puisqu'ils ont un salaire mais il faut penser à ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion. »

Monsieur DE SOUSA : « nous on va penser à tout le monde à ce moment là et on peut proposer, compte tenu des problèmes environnementaux et autres, la gratuité des transports urbains pour tous. Si le transport est de la compétence de la C.A.C. nous validons cette proposition. Le transport urbain est une activité déficitaire et complètement subventionnée par les pouvoirs publics donc moi si vous voulez je paie des impôts et j'en suis très content, mais finalement ceux qui quelque par financent c'est marginal par rapport à la perte que va subir une société de transports parce que je ne vais pas payer un euro. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « en tant qu'adjoint aux finances, je mets quand même un bémol car ESCAUDŒUVRES est une commune de 3500 habitants. Admettons que 2000 habitants soient intéressés par ces transports en commun surtout si le service est gratuit complètement, on va avoir un débit journalier de 2000 tickets. Qui va payer le transport ? »

Monsieur DE SOUSA : « qui paye le transport aujourd'hui ? vous ne pensez tout de même pas que c'est en payant 50 centimes qu'on paye le transport. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard : « je suis tout à fait d'accord avec vous, mais cela représente 2000 fois 1 € qu'il faudra payer quand même. »

Monsieur DE SOUSA : « oui mais 2000 fois 1 € par rapport à quelle masse ? Combien coûte réellement le service ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « il y a deux aspects dans cette affaire, il y a ce que la CAC paye en transport, il y a ce que nous payons tous en transport et il y a par ailleurs le coût du transport payé par l'utilisateur tout cela représente une certaine somme qu'il faudra de toute façon payer. »

Madame LEROY revient sur le cas des salariés.

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « on peut peut-être très bien 'supprimer' ces salariés du bénéfice du ½ tarif. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint au maire : « vous savez, je pense que les salariés qui prennent les transports urbains pour aller travailler ce sont les gens de condition modeste souvent à temps partiel. »

Madame LEROY : « effectivement mais à ce moment là il faut détailler les temps pleins et les temps partiels. »

Monsieur LEFEBVRE se demande « si un salarié à temps partiel à 8 ou 10 heures hebdomadaires est plus favorisé qu'un étudiant. »

Monsieur le Maire propose de mettre la gratuité pour les étudiants et le demi-tarif pour les salariés.

Madame LEROY : « je suis d'accord c'est très bien. »

S'ensuit une large discussion.

Monsieur le Maire propose d'appliquer la gratuité pour un laps de temps déterminé pour 6 mois par exemple. « Dans 6 mois on fera les comptes et nous verrons combien cela nous a coûté. Si un jour la gratuité est instaurée dans toutes les communes et si ces communes financent en partie ce service peut-être verrons-nous des autocars remplis de voyageurs ce qui est loin d'être le cas. On peut consulter la CAC sur ce sujet, mais il faudra dans le même temps que toutes les autres communes fassent la même chose. Ce n'est peut-être pas évident ? Nous allons le proposer. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « à ce jour on achète les tickets en grande quantité, on a un prix et cela ne coûte rien à la commune. La gratuité aura un coût. »

Monsieur VANDEVILLE : « n'oublions pas qu'il y a les professions libérales, les commerçants, pourquoi les exclure de ce nouveau service ? »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif pour les habitants à 0,50€, gratuit pour les demandeurs d'emploi, gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et pour les étudiants.

Monsieur DE SOUSA : revient sur le projet de Madame CANDELIER par lequel on va demander un accompagnement, une mobilité, pour aller vers les autres communes : la gratuité va faciliter.

Monsieur le Maire : « compte tenu de la complexité de la mise en place de cette nouvelle tarification je propose à l'assemblée de ne pas voter ce point aujourd'hui. Nous reviendrons sur ce point après que chacun ait fait des propositions et nous reverrons tout cela à tête reposée. »

#### 7 – Octroi d'un aide financière exceptionnelle à un étudiant de la commune

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de Monsieur Andy GALLEGO, domicilié, 200, rue Jean Jaurès à ESCAUDŒUVRES par lequel il sollicite du Conseil Municipal l'octroi d'une aide financière exceptionnelle pour lui permettre de financer dans le cadre de ses études d'ingénieurs « art et métiers » un séjour de quatre mois aux Etats Unis :

*« Monsieur le Maire,*

*Par la présente, je sollicite de votre haute bienveillance une aide afin de m'aider à financer un voyage d'étude à l'étranger d'une durée de quatre mois.*

*Etudiant en troisième année de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille, ce voyage, appelé « l'expériment », est l'un des projets, imposés, considéré comme le plus important et enrichissant de mes études d'ingénieur. Il a pour objectifs de nous inculquer une expérience unique, de découvrir de nouvelles cultures, de nouveaux paysages, de faire des rencontres exceptionnelles et de se découvrir soi-même en se débrouillant seul, en s'autofinçant et en étant détaché de tout notre entourage et de toutes nos habitudes.*

*Par conséquent, je souhaite réaliser mon « expériment » aux Etats-Unis dès le mois de mai 08. J'ai prévu de vivre les deux premiers mois à Manhattan où j'ai quelques adresses de logements et de travail. Je consacrerai les deux autres mois à l'itinérance, visite des villes majeures des Etats et des plus importants sites du pays.*

*Un tel projet nécessite un financement trop conséquent pour ma bourse d'étudiant. Malgré l'aide de ma famille et les gains des travaux fournis en plus des études (inventaires, vente à domicile...), mes économies ne sont pas suffisantes pour le réaliser.*

*Sans une aide financière extérieure je n'y parviendrai pas. Je compte sur votre bienveillante attention et votre appui pour m'aider à concrétiser cette expérimentation. Je vous en serai extrêmement reconnaissant.*

*En espérant que ma demande sera prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »*

Monsieur le Maire donne ensuite le budget prévisionnel de ce projet :

Aller-retour pour NEW-YORK	750 €
Visa de travail	700 €
Appartement près de MANHATTAN	1 200 € pour 2 mois
Pass métro MANHATTAN	200 € pour 2 mois
Pass bus pour l'itinéraire	600 € pour 2 mois
Auberges de jeunesse pendant l'itinérance	1 200 € pour 2 mois
Prévision nourriture	1 800 € / 15 € jour pendant 120 jours
Imprévus (taxis, frais médicaux..)	<u>1 000 €</u>
Pour un total de :	7 450 €

J'ai donc reçu ce jeune homme et lui ai indiqué que je ferai part de sa demande au conseil municipal.

Il s'agit là encore d'une aide financière exceptionnelle à un étudiant.

Nous en sommes à la troisième demande depuis novembre 2006.

Monsieur Raymond PIGOT, conseiller municipal, demande si l'on a des garanties.

Monsieur le Maire : bien évidemment, le conseil municipal ne peut se prononcer que s'il a la certitude d'aider un étudiant dans un projet défini obligatoire dans le cadre de ses études. Je propose que nous recevions ce jeune homme afin qu'il apporte aux élus toutes les informations nécessaires à un examen pertinent de sa demande.

Mademoiselle Wendy BARATA-RODRIGUÉS, conseillère municipale, indique que ce jeune homme est dans la même école d'ingénieur qu'elle.

Monsieur José DE SOUSA, conseiller municipal, prend la parole pour préciser que « ce jeune homme est issu d'un milieu dit favorable, ce ne sont pas des gens démunis, je préférerais qu'on aide une dame qui est à la maison et qui a décidé de reprendre une formation pour avoir un boulot, je préférerais qu'on accompagne quelqu'un qui a du mal à s'en sortir sur le principe on ne peut pas.. à un moment il faut quand même se poser, définir des critères objectifs. De plus dans le cas de ce jeune, il est élève ingénieur dans un établissement privé où les prix de scolarité coûtent 4200 € par an. Les États-Unis c'est un choix, un projet de découverte personnel, je préfère plutôt aider quelqu'un qui va partir travailler quatre mois dans une O.N.G. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a fait que présenter la demande qui a été faite au conseil municipal. Je n'ai rien dit, vous avez tous découvert ce courrier et cette demande. Je n'incite personne à le voter. Ce jeune homme ne demande pas d'aide financière précise.

Monsieur le Maire à la demande de Monsieur David JOURDAIN revient sur la régate qui s'est déroulée la semaine dernière. Il y avait 16 concurrents au départ et il a terminé 12<sup>ème</sup>.

Monsieur DE SOUSA : une dernière question pour Mademoiselle BARATA : « vous avez un contrat en alternance donc vous êtes salariée et vous pouvez faire vos études en alternance, pour lui ce n'est pas le cas ? »

Mademoiselle BARATA : « Non lui est étudiant à temps plein ! »

Monsieur le Maire : « c'est tout de même la preuve et c'est aussi montrer qu'il y a bon nombre de jeunes qui sont étudiants et qui ont des projets. Ce n'est pas si mal si on les compare à ceux qui attendent que l'on leur apporte le travail à la maison. »

Monsieur LEFEBVRE : « ne peut-on pas avoir plus d'informations ? »

Monsieur DE SOUSA : « pourriez-vous éventuellement le revoir pour en savoir un peu plus et ce pour ne pas polémiquer. »

Monsieur le Maire invite Monsieur DE SOUSA à recevoir avec d'autres élus ce jeune homme afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'examen de sa demande et de déterminer des critères d'attribution applicables à tous.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé toutefois il informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal, dont il donne lecture.

*« Suite aux différentes informations que nous recevons à propos d'une éventuellement fermeture de classe à l'école maternelle Suzanne LANOY, nous voudrions qu'un point de situation soit fait lors du prochain conseil municipal.*

*Nous vous demandons d'inscrire ce point à l'ordre du jour ou de la mettre en questions diverses.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations. »*

Monsieur le Maire « donne la parole à Madame Annick RICHEZ adjointe aux écoles qui va vous faire le point sur ce projet de fermeture de classe. Je vous rappelle, car je pense que vous êtes tous informés, qu'une manifestation est organisée ce samedi 3 mai 2008 par l'association des parents d'élèves, je demande aux adjoints d'être présents ceints de leur écharpe et je souhaite bien évidemment la présence d'un maximum de conseillers municipaux pour marquer notre solidarité. »

Madame Annick RICHEZ, adjointe aux écoles indique que des courriers ont été adressés à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui nous a répondu.

Madame Annick RICHEZ donne lecture de ces courriers :

*« Monsieur l'Inspecteur d'Académie,*

*Le mardi 18 mars 2008 j'ai rencontré Monsieur ROUX, Inspecteur de l'Éducation Nationale afin de faire le point, dans le cadre de la carte scolaire, sur les effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2008 dans chacune des quatre écoles de la commune.*

*Monsieur ROUX m'a fait part de la menace de fermeture de classe qui pèse à l'école maternelle Suzanne LANOY. Le ministère de l'éducation nationale ne tient en effet pas compte dans les effectifs de la scolarisation des enfants âgés de deux ans. A ce jour pour éviter une fermeture de classe il manque pour cet établissement une dizaine d'enfants âgés de 3 à 5 ans.*

*La nouvelle municipalité soucieuse du maintien de trois classes à l'école maternelle Suzanne LANOY a d'ores et déjà mis tout en œuvre afin de pouvoir inscrire de nouveaux enfants pour arriver à un effectif suffisant.*

*Cette volonté de la municipalité vient d'autre part s'appuyer sur la politique de logement qu'elle entend développer. C'est ainsi que 15 appartements locatifs sont en cours d'attribution, 16 logements locatifs sociaux doivent être construits en 2008 et une résidence de 29 logements en accession individuelle à la propriété est en cours de réalisation. Cette politique volontariste d'extension de l'habitat permettra à partir de 2009 de ne plus être confronté aux fermetures de classes dans les écoles de la commune.*

*Je suis pour ma part convaincu que nous arriverons à éviter une fermeture de classe à l'école Suzanne LANOY à l'heure où la municipalité met tout en œuvre pour que les enfants scolarisés à ESCAUDŒUVRES aient les moyens de travailler dans les meilleures conditions possibles (création de classes pupitres dans les écoles primaires en 2007, importants travaux de rénovation des bâtiments scolaires commencés en 2007...)*

*Je ne manquerai pas Monsieur l'Inspecteur d'Académie de vous informer dans les meilleurs délais de l'évolution positive des effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2008 à l'école Suzanne LANOY.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux. »*

*« Monsieur le Maire,*

*Par courrier, en date du 26 mars 2008, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de l'école maternelle Suzanne LANOY de votre commune.*

*J'ai l'honneur de vous faire savoir que le dossier de cette école a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif lors de la réunion des instances paritaires consultatives le 26 et 31 mars 2008.*

*L'analyse des effectifs fait apparaître une baisse depuis 2005. En effet, le nombre d'élèves scolarisés est passé de 78 en 2005 à 65 en 2007 sans mesure de carte scolaire.*

*En outre, les prévisions établies les trois dernières années par la directrice sont surestimées (+8, + 11, + 7) par rapport au nombre d'enfants accueillis.*

*Les prévisions arrêtées pour 2008 – en accord avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education National de la circonscription de CAMBRAI-CENTRE (55 élèves) – confirment cette tendance à la baisse.*

*Dans ces conditions, afin de préserver l'équité départementale au regard de toutes les écoles du département et compte tenu des moyens qui me sont délégués, je me devis après avis des instances paritaires et de concertation, de prononcer un retrait d'emploi.*

*Je suis néanmoins conscient des efforts accomplis par la Municipalité et de son étroite application dans l'œuvre d'éducation.*

*J'ajoute que la carte scolaire est annuelle et que l'apport éventuel d'élèves résultant de la construction de nouveaux logements sur la commune ne peut être pris en compte dans l'immédiat.*

*Cependant, je peux vous assurer que je reste attentif à l'évolution de la situation de cette école afin d'adapter au besoin et dans la limite des moyens restant à ma disposition, sa structure pédagogique aux élèves qu'elle accueille.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. »*

*« Monsieur le Maire,*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avis des instances paritaires consultatives réunies les 26 et 31 mars 2008, j'envisage de prononcer pour le réseau scolaire de votre commune la (le) mesure(s) suivante(s) :*

*- un retrait d'emploi à l'école maternelle Suzanne LANOY (1101B) 137 rue Jean JAURÈS,*

*Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir par retour de courrier les éventuelles observations que ces propositions appellent de votre part.*

*Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée »*

Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme, fait le point sur l'attribution des logements des tilleuls : « Les logements des Tilleuls sont en cours de réhabilitation beaucoup d'appartements sont des T2 avec une chambre pour des personnes seules ou âgées.. Il reste 7 - T3. Dans les T3 il y a un certain nombre de logements qui seront occupés par des jeunes couples avec des enfants mais tous n'ont pas l'âge requis de 3 à 5 ans pour aller à l'école maternelle LANOY. Il y a la volonté de la SA d'H.L.M., il y a nos préconisations et les contraintes comptables : il faut que les dossiers passent financièrement et tout cela dans le cadre de la mixité sociale. Ce n'est donc pas aussi simple que cela d'accueillir 7 familles avec des enfants qui répondent aux critères. »

Madame RICHEZ rappelle que : Il faudrait que cela soit très rapide car il faut que l'on ait des élèves pour la rentrée. On a pensé à une solution : nombre de parents nous disent : je mets mon enfant à Paul LANGEVIN parce que j'ai une nourrice à TISSERIN. Nous avons pensé de proposer aux parents de prendre des enfants chez les nourrices et de les amener à Suzanne LANOY, certains parents ont accepté. »

Monsieur le Maire résume : « instauration de transports scolaires dans la ville pour l'école LANOY pour éviter la fermeture d'une classe après avoir reçu beaucoup de parents. »

Madame RICHEZ : « nous avons reçu les parents, nous les avons écoutés, notamment ceux qui font partie de la zone tampon et qui avaient déjà inscrit leur enfant à Paul LANGEVIN. Parmi les parents, certains nous ont dit oui, et ceux là sont de bonne foi. »

Monsieur LEFEBVRE : « la commune souffre d'un manque cruel de constructions, depuis 10 ans il n'y a pas eu de construction neuve. »

Monsieur le Maire indique « qu'il y a des communes qui se sont prises en charge, par exemple NEUVILLE-SAINT-REMY, qui ont augmenté leur population. A partir du moment où il n'y a pas eu de construction à ESCAUDŒUVRES, les enfants partent ailleurs. Je rappelle, si besoin est, que nous sommes passé de 4200 habitants à 3752 habitants, nous avons perdu plus de 500 habitants depuis les années 90 à 95. Il fallait poursuivre les constructions dans la commune. »

Monsieur DE SOUSA demande à Monsieur le Maire si l'on peut éviter de fermer cette classe.

Monsieur le Maire : « je pense que nous sommes en bonne voie en tout cas chacun s'y emploie. »

Monsieur DE SOUSA : « si la politique de construction de logements se met en place, dans quelques années il faudra sans doute agrandir Paul LANGEVIN et fermer Suzanne LANOY. »

Madame RICHEZ : « Pour l'instant nous n'en sommes pas là on n'a pas les logements et je dis que dans l'immédiat c'est éviter qu'il y ait une fermeture de classe parce qu'à terme toutes les écoles seront touchées dès l'année prochaine parce qu'il n'y aura pas de création de poste à Paul LANGEVIN et nos enfants ne vont pas pouvoir être accueillis. Nous avons d'autre part essayé d'inciter les gens d'ESCAUDŒUVRES qui mettent leurs enfants dans les écoles extérieures de les scolariser à ESCAUDŒUVRES. Car nous avons tout pour accueillir leurs enfants. Nous faisons des efforts importants de rénovation de cette école. »

Monsieur DE SOUSA : « Monsieur le Maire il faut jouer votre rôle d'arbitrage et envoyer les enfants vers l'école maternelle Suzanne LANOY. »

Monsieur le Maire lui répond : « c'est ce que nous avons fait avec assez de fermeté. Je dirai qu'il y a des gens qui ne comprennent pas du tout et quand on leur demande pourquoi : c'est parce que, sans savoir. Nous traînons toujours cette image à Suzanne LANOY : la proximité des corons où ce sont des gens défavorisés donc on ne met pas les enfants à l'école où il y a des enfants défavorisés. Nous en sommes encore là. Alors que l'équipe éducative est formidable ! »

Monsieur DE SOUSA : « finalement on parle simplement d'un nombre d'enfants dans une école, nous n'avons pas 4 écoles mais une seule école. Pourquoi ce serait Suzanne LANOY qui fermerait une classe ? Si on regarde les capacités de Suzanne LANOY on a beaucoup plus de possibilités de développement à Suzanne LANOY qu'à Paul LANGEVIN. »

Madame RICHEZ et Monsieur le maire : « c'est sûr. »

Monsieur DE SOUSA : « il faut prendre le problème dans sa globalité. »

Monsieur le Maire : « chaque directeur prêche pour son école, on nous reproche de vouloir déshabiller Paul pour rhabiller Pierre. Nous on essaye de conserver une classe, il ne nous faut que 7 élèves, il y a encore des enfants qui ne sont pas inscrits et je remercie l'Association des Parents d'Élèves représentée ici par son président qui a pris le taureau par les cornes.

Madame RICHEZ rappelle qu'il y aura une marche qui va démarrer dans chacune des écoles. Ce seront les parents, les élèves et les élus. Les instituteurs ne peuvent pas participer et garderont les enfants. Le départ est fixé à 9 heures le samedi 3 mai, les élus voudront bien se répartir dans chacune des écoles.

La séance est levée à 21 heures -.